



Etre cadre et devenir aussi gérante minoritaire

Par **lepépé**, le **02/02/2012 à 14:31**

Bonjour,
J'occupe actuellement un poste de cadre dans une petite société depuis 8 ans où je possède 30% des parts. La gérance étant potentiellement défaillante, j'ai la possibilité de devenir gérante minoritaire lors de la prochaine assemblée, en sus de mon poste actuel, ce qui ne représente pas une grosse somme de travail.
Néanmoins, je ne voudrais pas perdre le bénéfice de mes droits ASSEDIC (en ces temps troublés, mieux vaut être prudent).
Le fait d'être salarié ET gérante minoritaire peut-il me faire perdre le bénéfice de ces droits en cas de dépôt de bilan par exemple ?
Dois-je avoir un contrat de travail minimum séparé (8 heures/mois par exemple) en tant que gérante ?
J'ai ouï dire que l'on pouvait se faire confirmer/infirmier la chose par écrit par l'Assedic, mais n'ai pas trouvé de service susceptible de le faire..
Merci d'avance de vos lumières, car je ne tiens pas trop à me retrouver dans une situation intenable..
Cordialement votre.

Par **edith1034**, le **02/02/2012 à 14:56**

non ce qui compte c'est le lien de subordination
vous serez cadre de décision soumis à vos associés majoritaires
bien sûr il ne faut pas de lien familial entre eux et vous
pour tout savoir sur la sarl <http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

Par **lepépé**, le **06/02/2012 à 17:44**

Tout ceci est un peu nébuleux.. pour moi en tous cas..
Il n'y a pas de lien familial entre les associés..
Toute réponse simple serait bienvenue :)